

L'intersyndicale second degré de la région parisienne
SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-EIL, CGT Educ'Action, SNUEP-FSU, SUNDEP,
CNGA-CGC, SNCL-FAEN, SNALC-CSEN, SGEN-CFDT, UNSA

L'intersyndicale du second degré des académies de Paris Créteil Versailles, réunie le 22 janvier, porte à la connaissance de tous les collègues le communiqué de l'intersyndicale nationale du second degré :

Communiqué de l'intersyndicale nationale du Second degré
CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNLC-FAEN, SNEP-FSU, SNES-
FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUNDEP, UNSEN-CGT

Décret sur les obligations de service des enseignants du 2nd degré

Après le 18 décembre ,

l'intersyndicale appelle à la grève le 8 février

En répondant massivement, le 18 décembre, à l'appel de l'intersyndicale du second degré, les enseignants des lycées et collèges ont ainsi exprimé leur adhésion aux deux revendications formulées depuis 3 mois :

- **retrait du projet de décret sur les obligations de service, remettant en cause le décret de 1950 et les statuts particuliers.**
- **ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier.**

Le ministre de l'Education a fait le choix de ne pas tenir compte de la colère qui s'est exprimée, et a transmis le projet de décret au Conseil d'Etat comme si de rien n'était. Le Premier Ministre saisi par l'intersyndicale depuis plus d'un mois n'a toujours pas donné de réponse aux demandes qui lui ont été adressées.

Le gouvernement en rajoute en préparant une rentrée 2007 encore plus mauvaise que celle que prévoyait le budget 2007 : plus de 6 000 postes supprimés à la rentrée, 27 000 depuis 2003.

Dans cette situation, l'intersyndicale des 15 a décidé de donner nouvelles suites à son action après la grève du 18 décembre et la journée d'interpellation du Premier Ministre du 11 janvier.

L'intersyndicale appelle à développer unitairement au niveau des académies, des départements et des établissements, en liaison notamment avec la tenue des CTP, des actions (conférences de presse, interventions auprès des élus, rassemblements, grève...) sur la rentrée (décret, suppressions de postes, etc. .). Chaque CTP et chaque CA doit être l'occasion d'exprimer les revendications des personnels (lecture d'une motion)

L'intersyndicale, sur la base de ses deux revendications, appelle les personnels des lycées et collèges à la grève le 8 février en convergence avec les décisions prises au niveau de l'ensemble de l'éducation et de la fonction publique.

Paris, le 23 janvier 2007 - 10 h

L'intersyndicale des académies de Paris Créteil Versailles s'indigne de la façon dont les Recteurs des trois académies appliquent par anticipation le décret de Robien malgré le rejet unanime des organisations syndicales et des personnels, notamment dans la grève massive du 18 décembre.

Les recteurs ont déjà annoncé des suppressions de postes correspondant à la remise en cause des heures de décharges statutaires et de forfaits d'UNSS visés par le décret : à Créteil suppression de 196 ETP (Equivalent Temps Plein) et 30 pour l'UNSS, à Paris plus de 2500 heures soit 140 ETP pour les collèges et lycées, à Versailles 5102 heures soit 283 ETP en lycées et 2400 heures soit 133 ETP en collèges et 40 ETP pour l'UNSS.

Dans chaque académie, ce sont plusieurs milliers de collègues qui vont être directement touchés par ces suppressions qui représentent dégradation des conditions de travail, allongement de la durée de service et baisse des salaires (6 à 7%).

Dans ce contexte, plus que jamais l'intersyndicale région parisienne appelle à poursuivre la mobilisation pour :

- **le retrait du projet de décret sur les obligations de service, remettant en cause le décret de 1950 et les statuts particuliers**
- **l'ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier.**

Elle invite tous les collègues à se réunir en Assemblées Générales dans les établissements, avec les organisations syndicales, à dresser la liste des conséquences concrètes de rentrée appliquées à chaque lycée, lycée professionnel ou collège et, dans le cadre de l'unité des organisations syndicales nationales, à prendre toute initiative, y compris la grève, au niveau de l'établissement, du département ou de l'académie, propre à renforcer la mobilisation pour faire reculer le ministre.

Elle appelle à préparer et à organiser la grève du jeudi 8 février appelée par les fédérations de fonctionnaires et de l'éducation, sur la base de la plate-forme de l'intersyndicale.